

EOLIENNES. Une énergie très chère, peu écologique et qui sème la zizanie dans les campagnes

L'installation d'éoliennes dans les campagnes est de plus en plus controversée. Sous prétexte de verdir l'énergie, on dépense des milliards d'euros pour un résultat très contestable. Le point des projets sur notre secteur.

Les parcs en fonctionnement :

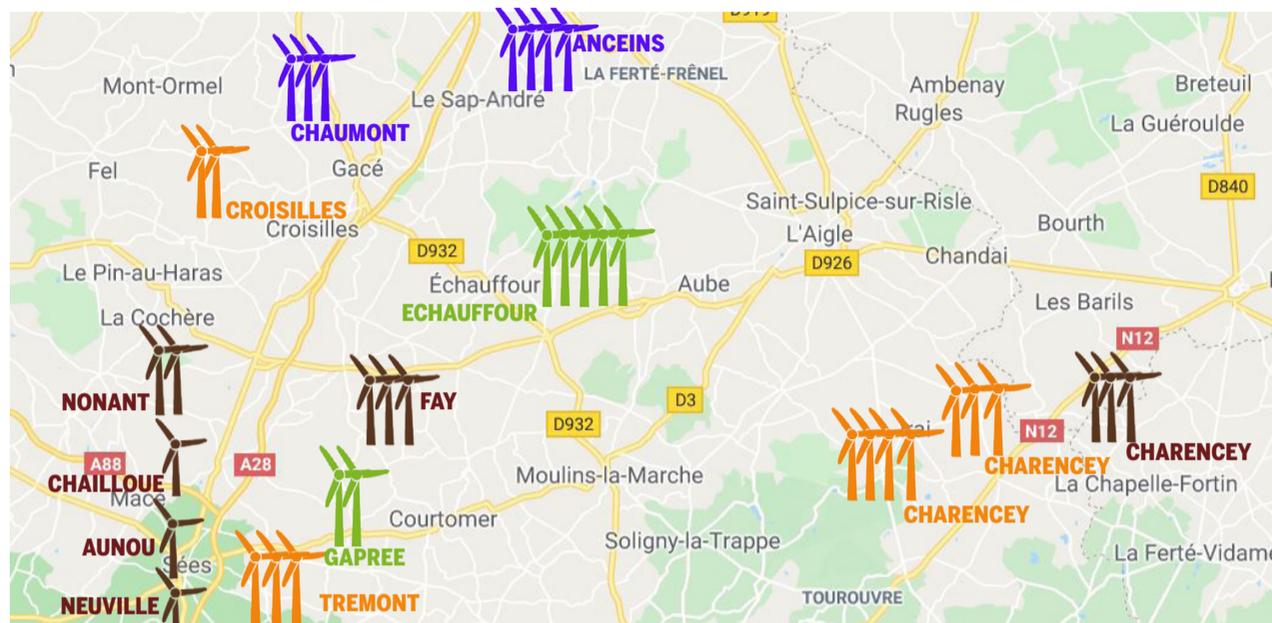
- Gâprée (exploité par Innovent) avec 2 machines pour une puissance de 2,4 MW (mégawatts)
- Echauffour (Volitalia) 5 machines pour 10 MW

Les parcs autorisés mais qui ne sont pas encore construits :

- Charencey (EDF) 3 éoliennes pour 10,95 MW
- Charencey (ENGIE) 4 éoliennes pour 8,2 MW
- Croisilles (Locogen), 2 éoliennes pour 3 MW
- Trémont (IEL) 3 machines pour 6,6 MW. Autorisé récemment (arrêté de février 2020)

Les parcs en cours d'instruction :

- Anceins (Enercon) Bois Seigneur (La Ferté-en-Ouche) 4 éoliennes. Dossier déposé début 2020. Compléments demandés à l'exploitant en mars 2020.
- Chaumont (Enercon) 3 machines pour 12,6 MW. En cours d'instruction (demande de compléments en août 2019).



Le positionnement des éoliennes sur la carte est approximatif. Pour les parcs en fonctionnement, autorisés et en cours d'instruction : source : préfecture de l'Orne

■ Parc en fonctionnement
 ■ Parc autorisés mais qui ne sont pas encore construits
 ■ Parc en cours d'instruction
 ■ Parc en projet

Les parcs éoliens en fonctionnement ou en projet sur le territoire du Réveil normand

chines pour 12,6 MW. En cours d'instruction (demande de compléments en août 2019).

Ce projet avait obtenu un vote favorable du conseil municipal en 2016. L'équipe

municipale ayant été en partie renouvelée lors des dernières élections, la maire Thérèse

Colette souhaite le soumettre à nouveau. « Je veux que le projet soit présenté et que

les conseillers se prononcent en toute connaissance de cause », indique-t-elle, précisant qu'elle y est favorable et espère qu'il va aboutir.

Thérèse Colette reconnaît qu'Echauffour lui fait peur mais avance qu'Enercon n'est pas Volitalia. Elle pointe leur « antériorité positive » dans le domaine des éoliennes et leur fait confiance. « Ils ont promis d'installer des éoliennes de dernière génération ».

Les projets à l'étude :

- Fay : 3 éoliennes (Engie Green)
- Charencey : 3 éoliennes (RES)
- Nonant-le-Pin : 2 éoliennes
- Chailloué-Neuville-Aunou : 1 éolienne sur chaque commune

Les projets abandonnés :

Champ-Haut : selon le maire, le projet serait abandonné

Dossier réalisé par Véronique Couvret

PROMOTEURS. Un système bien rôdé

Installer des éoliennes est un parcours de longue haleine mais à partir de l'instant où un conseil municipal donne son accord, ne serait-ce que pour une étude préliminaire, les promoteurs lâchent rarement l'affaire et font tout pour qu'elle aboutisse, quitte à représenter leur dossier à plusieurs reprises. Tous les témoignages vont dans le même sens.

« Les promoteurs sont avant tout des commerciaux »

Combien de conseils municipaux se sont retrouvés piégés après l'étude de faisabilité, se disant sans engagement de leur part et qui ne leur coûterait pas

un centime, oubliant - à l'insu de leur plein gré, parfois - de lire le contrat dans son intégralité. Or, c'est bien connu, le diable se cache dans les détails et lorsque les élus veulent faire marche arrière par conviction réelle ou poussés par leur population récalcitrante, ils découvrent alors subitement que, dans ce cas, la commune devra rembourser les frais de l'étude qui s'avèrent généralement trop élevés pour ses finances. Et la machine est lancée. « Les promoteurs sont avant tout des commerciaux. Des professionnels qui savent très bien y faire et qui, en plus, ont de l'argent et des avocats », analyse Marie-Christine Secnazi, déléguée Orne pour l'association Belle Normandie Environnement (BNE).

L'argent étant le nerf de la guerre, les promoteurs ne sont pas avares de petits cadeaux qui entretiennent l'amitié et sou-



Installer des éoliennes s'avère une opération financière juteuse pour l'exploitant

lagent le budget communal. « Ils promettent de refaire le toit de l'église, de repeindre l'école, de subventionner une association... », détaille Marie-Christine Secnazi. À Echauffour, Volitalia s'est engagée à verser à l'APE (association des parents d'élèves) du regroupement scolaire Echauffour-Sainte-Gauburge, 5 000 € par an pendant 5 ans pour financer le projet « équitation ».

Ils savent aussi allonger les euros lorsqu'il s'agit de rémunérer les agriculteurs qui accueillent complaisamment des éoliennes sur leurs champs. À 6 000 € en moyenne le loyer annuel par machine, beaucoup résistent mollement à cette tentation. Mais faut-il en vouloir à ceux qui décrochent la timbale ? On peut comprendre alors que nombre d'élus ruraux, souvent agriculteurs eux-mêmes ou parents d'agriculteurs voient

les éoliennes d'un œil très favorable et déroule le tapis rouge.

Si la préfecture refuse d'accorder un permis de construire... Qu'à cela ne tienne ! Les préfet(e)s sont fréquemment mutés, il suffit de faire preuve de patience et de représenter le dossier jusqu'à ce qu'il soit accepté, comme cela s'est passé pour le projet Bray-Le Tilleul-Othon, dans l'Eure, refusé en 2007, puis en 2008, pour finalement être accepté en 2012.

Un pognon de dingue

À Fay, les projets (sept ou huit, à la mairie, on s'y perd un peu) se succèdent depuis une bonne dizaine d'années. En juillet 2018, celui porté par la société Saméole (trois éoliennes) s'est vu rejeté par la préfecture de l'Orne, car l'étude complémentaire demandée sur les chauves-souris n'avait pas été fournie en temps et en heure. Depuis, l'entreprise a été rachetée par Engie Green qui vient de redéposer le dossier en préfecture accompagnée de la fameuse étude.

Deux exemples parmi bien d'autres. Il faut dire que le retour sur investissement est juteux, l'État étant particulièrement généreux en ce domaine. D'où l'engouement des exploitants qui poussent comme des

champignons. Sous prétexte de verdir l'énergie française, l'État lâche des milliards d'euros, payés par le contribuable en partie par le biais de la CSPE (contribution au service public de l'électricité).

En février dernier, Julien Aubert, député LR du Vaucluse venu débattre à Saint-Symphorien-des-Bruyères sur le thème du développement durable, avait indiqué que les différents soutiens directs à l'éolien représentaient de 72 à 90 milliards d'euros dont 54 milliards déjà dépensés ou engagés et entre 18 et 36 milliards à venir pour atteindre les objectifs du projet de PPE (programmes pluriannuels de l'énergie), qui vise à atteindre 15 % de l'électricité produite en France en 2025 par l'éolien, contre 7,2 % actuellement. Un pognon de dingue !

Une réflexion à mener

« Il y a une réflexion à mener sur ce sujet. Il existe de vraies solutions en matière d'énergie, comme l'isolation des maisons, mais l'éolien n'en fait pas partie. Il produit si peu, si cher et il est si peu vert », prévient Sylvie Laplasse, présidente de l'association Sauvagegarde de l'environnement en Pays de Courtomer.

V.C.

DELAVIGNE

DOUCHE À L'ITALIENNE

MEUBLES DE SALLE DE BAINS

FAÏENCE

15, rue Louis Pasteur - 61300 L'Aigle - Tél. 02 33 24 22 02

ECHAUFFOUR. L'archétype du scandale environnemental

Depuis l'installation, au printemps 2019, de cinq éoliennes, les plaintes des riverains ne cessent de s'accumuler comme l'a rapporté à plusieurs reprises notre journal. « Nous vivons un enfer : il est régulièrement impossible de dormir la nuit et de rester à l'extérieur la journée », écrivait encore le 4 juillet, Fabien Ferreri, un des plus pugnaces représentants des habitants impactés.

Selon Philippe Toussaint, président des Vieilles maisons françaises, « Echauffour est l'archétype du scandale environnemental ».

Situation de blocage

La première étude acoustique menée fin 2019 n'ayant pas donné les résultats escomptés, « la préfète a signé un arrêté de mise en demeure de Voltalia [l'exploitant des éoliennes, Ndlr] de se conformer à ses obligations et de mener une [nouvelle] étude acoustique », précise Gilles Armand, sous-préfet de Mortagne-au-Perche qui suit ce dossier de près depuis sa prise de fonction. En attendant, lors de la réunion organisée le 15 juin dernier en mairie d'Echauffour à la demande de la préfète, il a été demandé à l'exploitant de brider au maximum ses machines, durant la nuit. « On a accepté pour apaiser les tensions », reconnaît Clément Lainé, directeur du développement chez Voltalia. « On a à cœur que notre parc soit intégré au mieux au territoire ».

L'étude acoustique devait commencer fin juin mais les riverains chez lesquels les mesures étaient prévues ayant refusé l'installation des micros, rien n'a encore été fait. « On est dans une situation de blocage », note le sous-préfet. « On avait demandé à avoir le protocole de mesures car la première étude avait conclu qu'il n'y



Le site éolien d'Echauffour est très proche des habitations, sans doute trop proche

avait pas d'émergence [c'est-à-dire la différence entre le bruit ambiant et celui lié aux éoliennes, Ndlr] la journée, or c'est faux », explique Fabien Ferreri, chat échaudé craignant l'eau froide.

« Le protocole nous est parvenu un jour avant la pose des micros. On l'a montré à notre expert acousticien qui nous a conseillé de demander des points complémentaires sinon, nous a dit-il, vous n'aurez jamais la possibilité de contrôler ce qu'ils font ». Le problème est bien là.

« Les normes légales ne tiennent pas compte de la réalité »

Alors que le cabinet Venathec qui mène l'étude acoustique à la demande de Voltalia s'appuie sur le projet de norme NF S PR 31-114 « Acoustique - Mesurage du bruit dans l'environnement avec/sans activité éolienne », les riverains exigent que les analyses

soient réalisées selon la norme obligatoire NF S 31-010, « ce à quoi nous nous refusons, car cela va au-delà de la réglementation applicable aux éoliennes », écrivait le président de Voltalia à la préfète de l'Orne le 22 juillet 2020.

Fabien Ferreri décrypte ce refus de Voltalia : « Cette norme est faite pour favoriser les exploitants éoliens car elle écrête les pics. À ce titre, elle ne donne pas une bonne représentation des nuisances et elle n'est pas conforme au code de la santé publique. Or, ce qui me réveille la nuit, ce sont bien les pics », ajoutant que « les normes légales ne tiennent pas compte de la réalité », pour preuve la fameuse émergence qui est donc censée calculer la différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel. Celle-ci doit être au maximum de 5 dB le jour et 3 dB la nuit, ce qui laisse penser que si vous habitez en pleine campagne dans un endroit loin de tout, votre niveau sonore doit être très bas, surtout la nuit, ce qui est le cas au Val Soubry où vit Fabien Ferreri.

« La nuit, nous sommes à 25 dB », affirme-t-il, sonomètre à l'appui. Le maximum autorisé

dans ce cas devrait donc être de 28 dB. Que nenni ! En effet, pour les éoliennes, un arrêté ministériel de 2011 a remonté le seuil de niveau sonore ambiant à 35 dB, dérogeant ainsi au code de la santé publique qui fixe ce seuil à 30 dB. Bien pratique ces petits arrangements normatifs !

« Il existe toujours des solutions »

Comme l'a fait remarquer Anne-Catherine Loisier, sénatrice UDI-UC (Côte-d'Or) le 17 décembre 2015 : « Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore. Cette dérogation est d'autant plus préjudiciable à la santé des riverains, que les bruits impulsifs des éoliennes sont considérés, à puissance égale, plus dérangeants que la plupart des autres bruits ».

Pour autant, même avec ce petit tour de passe-passe, Fabien Ferreri a constaté des niveaux sonores bien supérieurs aux 38

ou 40 dB autorisés. C'est ainsi que son sonomètre affichait 46,6 dB le 12 mai à 6 h 17 ou encore 41 dB le 21 juillet à 00 h 11, sachant qu'en juillet, les éoliennes étaient censées être bridées.

Dans ce cas, une solution est-elle envisageable ? Oui, affirme Clément Lainé, « il existe toujours des solutions » mais « tant qu'on n'aura pas lancé les études, on ne pourra pas améliorer la situation », regrettant cette « situation de blocage ». Le directeur du développement de Voltalia avance même la possibilité, si cela s'avérait nécessaire « d'arrêter les machines la nuit » mais avant d'en arriver là, il attend le résultat de l'étude acoustique. Il assure que celle-ci durera le temps qu'il faudra pour avoir toutes les données « afin d'avoir une vision globale de la situation ».

Le sous-préfet est nettement plus dubitatif, non pas sur la volonté de Voltalia de chercher à solutionner le problème mais plutôt sur le fait qu'il soit solutionnable. Il laisse clairement entendre que les éoliennes ont été installées trop près des habitations. « La réglementation française n'est pas assez restrictive. 500 m, ce n'est pas

suffisant ». Il a d'ailleurs prévu d'aller lui-même sur place afin de se rendre compte de la situation.

En attendant, il invite les riverains à accepter l'étude acoustique, rappelant que le protocole est conforme à la législation. « Nous, État, on ne peut pas obliger Voltalia à faire autrement ».

Que la loi soit respectée

« Les responsables de Voltalia font ce qu'ils veulent. Personne ne les fait plier », s'insurge Fabien Ferreri qui rappelle qu'il n'est pas un anti-éolien. « Je demande juste que la loi soit respectée. Si vous créez de la désespérance, vous courez à la catastrophe », prévient-il. Comme Sylvie Laplasse (lire p. 6), il promet de ne rien lâcher.

Dans l'Orne, Echauffour fera sans doute longtemps figure de cas d'école et d'exemple à ne pas reproduire. Quoique rien ne soit moins sûr même si Gilles Armand annonce que les futures installations feront l'objet d'une « grande vigilance ».

V.C.

« À DEVENIR FOU OU FOLLE »

Annick Bouttier, une habitante d'Echauffour, témoigne de ses problèmes de santé :

« Depuis un peu plus d'un an, je suis sujette à de nombreux problèmes de santé comme bien d'autres Echauffouriens, en particulier vertiges (hospitalisation en février 2020, car vertiges de plus en plus violents), acouphènes 24 heures sur 24, voire douleurs dans les oreilles (je ne connais plus le silence), mes nuits se résument à 3 heures environ (la fatigue et l'épuisement sont là, impossible de récupérer), maux de tête... enfin d'une santé de fer je suis passée à une santé de verre !

Depuis mars 2020, confinement oblige, et télétravail, les problèmes se sont amplifiés, en juin 2020 un examen vidéonystagmographique (VNG) n'a rien décelé d'anormal, et là on commence à me parler de mon environnement, de mon lieu de vie pour en arriver à un possible « syndrome éolien », certaines personnes sont soi-disant plus sensibles que d'autres. À devenir fou ou folle. Et encore de quoi me plains-je, je ne suis pas au Val Soubry ! »

Chauvois / Legrand

Alliance TAXI

TRANSPORTS DE MALADES/ASSIS, SOUS CONDITIONS.
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES

AUBE- LES ASPRES • 02 33 24 20 49
L'AIGLE • 06 79 42 95 54

E-mail : alliancetaxichauvoislegrand@orange.fr

Le Bois Joli
Camping Caravaning

VENDEE

- Le calme à la campagne
- Emplacement camping
- Location mobilhome

www.camping-leboisjoli.com

FORFAIT LONG SÉJOUR
RESERVATION OUVERTE

02 51 68 20 05

CHRISTOPHE DE BALORRE. Etudier chaque projet au plus près des réalités des territoires

Nous avons interrogé Christophe de Balorre, le président du Conseil départemental de l'Orne, sur son positionnement quant à l'éolien.

« L'éolien fait désormais partie du paysage français et européen. Je n'ai, a priori, absolument rien contre cette énergie verte. Son développement suscite, souvent, des prises de positions divergentes et bien tranchées que je respecte. Je suis d'abord très attentif aux remontées des territoires qui sont directement impactés.

C'est au plus près du terrain et des habitants qu'il me semble indispensable d'étudier chaque projet, au cas par cas. Toute implantation doit être le fruit d'une décision collective nourrie, partagée par le plus grand nombre et non pas imposée, en s'attachant à ce que les parties prenantes ne monopolisent pas le débat pour, finalement, le fausser.

L'éolien ne relève pas des prérogatives du Conseil départemental et, a fortiori, son président n'a donc pas son mot à dire lors de la mise en

œuvre de projets d'implantation de parcs dans l'Orne. Cette compétence est du ressort exclusif de l'État, dont les services s'attachent à respecter les procédures imposées.

Alors que les textes réglementaires évoluent régulièrement, il m'apparaît utile de continuer à faire remonter au plus haut sommet de l'État, les difficultés rencontrées dans les territoires. Ce que vivent les riverains immédiats des parcs éoliens doit être nécessairement mieux pris en compte par la réglementation. »

Lettre ouverte à Emmanuel Macron



Le 18 juin 2020

Objet : Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président,

En soulignant, le 14 janvier dernier, que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir », que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite » et « qu'on ne peut l'imposer d'en haut », tandis que Madame Elisabeth Borne reconnaissait l'existence de « saturations visuelles absolument insupportables », vous avez redonné espoir à tous ceux qui luttent contre une agression environnementale inouïe par son ampleur et sa brutalité.

Nous souhaitons vous alerter sur l'urgence de la traduction en actes de cette orientation nouvelle :
Chaque semaine de nouveaux projets éoliens sont autorisés par les préfets dans des sites emblématiques malgré l'opposition des riverains, des maires, des commissaires enquêteurs, des architectes des Bâtiments de France, comme sur les sites de la cathédrale de Sées dans l'Orne ou de Banyuls dans les Pyrénées orientales.
Ces véritables coups de force administratifs provoquent désormais une très vive hostilité des populations riveraines.

Extrait de la lettre ouverte adressée au président de la République

Un courrier signé par Stéphane Bern et onze présidents d'associations (Vent de colère, Maisons paysages françaises, Environnement durable, la Demeure historique, la Sauvegarde de l'art français, Sites et Monuments, Vieilles maisons françaises...) a été adressé à Emmanuel Macron, le 18 juin 2020.

Après avoir indiqué que « chaque semaine de nouveaux projets éoliens sont autorisés par les préfets dans des sites emblématiques malgré l'opposition des riverains, des maires, des commissaires enquêteurs, des architectes des Bâtiments de France, comme sur les sites de la cathédrale de Sées dans l'Orne ou de Banyuls dans les Pyrénées-Orientales » et que « ces véritables coups de force administratifs provoquent désormais une très vive hostilité des populations riveraines », les signataires ont proposé trois mesures à prendre au plus vite :

Trois mesures à prendre au plus vite

- Accroître la distance minimale entre les éoliennes et les habitations. Cette distance, 500 mètres à l'égard de toute habitation ou monument, a été fixée à une époque où les éoliennes étaient deux fois moins hautes qu'aujourd'hui et donc moins agressives. À présent surgissent des projets de 200 mètres de haut, soit la hauteur de la tour Montparnasse.

- La distance minimale devrait être portée à 10 fois la hauteur de l'éolienne, pale comprise, comme c'est le cas en Bavière ou en Pologne.

- Rendre obligatoire l'avis de l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'instruction de projets d'implantation d'éoliennes, quel qu'en soit le nombre, dans un rayon de 10 km des monuments historiques et des sites protégés (sites classés et sites patrimoniaux remarquables) ainsi que celui de la Commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture, pour ces mêmes projets, dans le cas de recours devant le préfet de région.

- Réduire le prix d'achat de l'électricité produite par les éoliennes en appliquant la procédure des appels d'offres à tout projet d'installation d'éoliennes quel que soit leur nombre. Cette formule préconisée par l'Union européenne permettra d'éviter le maintien de recettes garanties exorbitantes dont le coût pour la collectivité croît de manière exponentielle. Elle n'est actuellement applicable que pour les ensembles de plus de 6 éoliennes, et se trouve donc systématiquement contournée.

Construire une autre voie

« Nos associations nationales, mais aussi européennes et internationales, réaffirment leur attachement aux paysages de la France, qu'ils soient exceptionnels ou du quotidien. Ils forment en effet le cadre de vie des Français et l'écrin de nos monuments les plus précieux. Ils sont admirés et visités par des millions de touristes en provenance de l'Europe et du monde entier. On ne saurait les sacrifier à l'éolien dont l'impact environnemental est globalement négatif.

Nous sommes à vos côtés pour construire une autre voie conduisant à une transition écologique acceptée par tous les citoyens. »

PERMIS ACCORDÉS POUR TROIS NOUVELLES ÉOLIENNES À TRÉMONT. « On va se battre jusqu'au bout »

Après deux éoliennes installées en 2009 pour une puissance de 2,4 MW (l'une à Gâprée et l'autre à Trémont), la préfecture a autorisé, en février 2020, la construction d'un nouveau parc de trois machines pour 6,6 MW sur Trémont.

Déjà en 2010, un an après la mise en service du premier parc, l'entreprise Ostwind envisageait de construire quinze machines du côté de Courtomer et de Trémont. C'est à cette époque que Sylvie Laplasse, bien décidée à faire barrière à ce projet, créa l'association Sauvegarde de l'environnement en Pays de Courtomer. Une forte mobilisation des élus et des habitants permit en son temps d'y mettre un terme.



Les deux éoliennes de Trémont-Gâprée fonctionnent déjà depuis une dizaine d'années

Toujours plus hautes

Un exploit qui n'a pu être réitéré avec ce nouveau projet de trois éoliennes « Les élus de Trémont y étaient toujours favorables », explique Sylvie Laplasse. Ils auraient ainsi poussé le projet porté par IEL. Cette fois, il s'agit de trois éoliennes de 130 m de hauteur au bout des pales, contre à peine 100 m pour les deux déjà installées en 2009, lesquelles seraient d'ailleurs remplacées par le nouveau modèle dans le cadre d'une opération de repowering. À noter que cela impliquera de construire deux nouveaux socles en béton à côté des anciens qui ne seront pas, on s'en doute, réutilisables. Le 1^{er} mars 2018,

Antoine Lefèvre, sénateur LR de l'Aisne, s'inquiétait de ce problème, rappelant que « le démantèlement ne prévoit d'enlever le socle en béton de l'éolienne que sur 1 mètre de profondeur en zone agricole et 2 mètres en zone forestière. [...] Ceci est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont rester en sous-sol. Cela représente environ une surface de 400 m² cultivable par éolienne. »

Covisibilité avec la cathédrale de Sées

Pourtant, comme le précise Sylvie Laplasse, Anne Chevillon, l'architecte des bâtiments de

France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Orne, n'y était pas favorable, en particulier pour la covisibilité des éoliennes avec la cathédrale séculaire de Sées, « un des monuments les plus emblématiques du département, imaginé et construit il y a plus de 700 ans pour marquer le paysage de par sa verticalité et sa silhouette », écrivait cette dernière au directeur de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le 30 août 2018.

Les associations Vieilles maisons françaises et Demeures historiques avaient également

fait connaître leur opposition à ce projet éolien.

Si les associations montent souvent au créneau, ce n'est pas toujours le cas des politiques, plutôt frileux en la matière. Mais comme le souligne Sylvie Laplasse : « Ne pas prendre position, c'est prendre position ». En effet, ne pas être contre, c'est déjà être pour.

Elle en tout cas s'est clairement positionnée et malgré l'autorisation préfectorale, l'association Sauvegarde de l'environnement en Pays de Courtomer n'a pas dit son dernier mot. « On va se battre jusqu'au bout », promet-elle.

V.C.

LES CHÈVRES DE JABI. « Ces éoliennes, on les prend comme une punition »

À la tête, avec son mari, de l'élevage les chèvres de Jabi à Trémont, Audrey Fortin est « catastrophée » par ce nouveau projet d'éoliennes dont une, au mois, sera implantée à seulement à 525 m de leur exploitation. « On a fait construire un bâtiment assez lumineux et on a peur de l'effet stroboscopique sur les bêtes auquel vont s'ajouter les flashes lumineux. Ça va faire discothèque dans la chèvrerie », peste l'éleveuse.

De plus, l'étude du sol a révélé l'existence de deux failles qui se croisent à 80 m de chez eux et elle craint des remontées électromagnétiques par ces failles. Comme beaucoup de professionnels, elle a en tête le cas de Nozay (Loire-Atlantique) où un couple d'éleveur a perdu plus de 320 vaches en l'espace de 7 ans, depuis l'installation d'éoliennes à 600 m de leur exploitation.

Propagation de champs magnétiques

Cette surmortalité n'est toujours pas scientifiquement expliquée mais plusieurs possibilités ont été évoquées dont la propagation de champs magnétiques perturbateurs pour les animaux via des failles d'eau souterraine ou la propagation d'ondes électriques due au câble de 20 000 volts enterré qui relie le parc éolien au réseau



Actuellement, les éoliennes sont à 980 m de l'exploitation caprine et déjà, par vent d'est, Audrey Fortin les entend. Qu'en sera-t-il à 525 m avec des machines bien plus hautes ?

ERDF en passant sous leurs champs, à proximité, entre autres, des abreuvoirs. Des analyses toxicologiques réalisées sur les bêtes ont également mis en avant une contamination aux « terres rares ». Ce terme désigne 17 métaux : le scandium, l'yttrium, et les quinze lanthanides utilisés dans des fabrications de haute technologie dont certaines éoliennes. Pas rassurant !

Pas de soutien des élus

« On est impliqués au niveau local, on défend notre métier, on le fait avec notre cœur. On a même embau-



ché quelqu'un. Alors ces éoliennes, on les prend comme une punition », se désole Audrey Fortin qui estime qu'à part « mettre de la zizanie dans les communes et dévaluer nos maisons », ça n'apportera rien aux habitants. « On a dit que les éoliennes allaient nous amener des cars de tourisme et animer le paysage. On nous prend pour des idiots ».

Elle se sent aussi bien seule dans ce combat. « Nos élus locaux ne nous soutiennent pas. Heureusement qu'il y a Sylvie Laplasse ».

V.C.